

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****19e séance****De la séance ordinaire du**

de la législature

Jeudi 3 avril 2014

2011 - 2016

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	M. Pierre-Alain MEYSTRE , Président
Sont présents	:	48 Conseillères et Conseillers sur 60
Excusés	MM.	DUBACH Marc FORESTIER Alfred GUENAT Christophe JUNOD Michel LOB Simon MASPOLI Patrick MOTTET Bernard
Absent(e)s non excusé(e)s :	Mmes	HAZBOUN Eileen PERRIARD Marianne PINGOUD Astrid
	M.	CAVARRETTA Salvatore
Démission au 31 mars 2014	M.	STOLL Christian
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE ouvre la séance à 20 h. en saluant l'assemblée réunie, ainsi que **M. le Syndic Edgar SCHIESSER**, **Mme et MM. les Municipaux Christine CANU, Daniel CROT, Denis FAVRE** et **Luigi MANCINI**, le fidèle public et la presse.

Dans un clin d'œil, il rappelle notre dernière séance particulière : « Après la récréation, au travail ! Trois préavis nous attendent ce soir, plus pas mal d'interventions. J'ai eu le sentiment que notre escapade à Lausanne s'est bien passée, nous nous retrouvons dans nos murs. Ne cherchez pas le bouton pour voter, n'oubliez pas de lever la main et, nos scrutateurs, de compter ! »

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 46 conseillères et conseillers sur 60 sont présents au moment de l'appel. Un Conseiller arrivera un peu plus tard et une personne sera assermentée au point 3 ci-dessous. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut délibérer valablement.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE propose une modification à l'ordre du jour de la convocation du 19 mars 2014 suite au dépôt d'un postulat de **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ et consorts** intitulé

"Infrastructure jeunesse". Le point 9 devient : « Postulat infrastructure jeunesse ». Les deux points suivants sont décalés en conséquence.

Aucune autre modification n'est demandée, le Président passe au vote.

VOTE : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2014
3. Assermentation d'un Conseiller communal
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 37 / 2014 « Crédit pour l'acquisition et la mise en place de matériel de vidéosurveillance »
7. Préavis municipal No 38 / 2014 « Crédit d'ouvrage pour la requalification de l'Esplanade publique de Prazqueron »
8. Préavis municipal No 39 / 2014 « Crédit d'étude pour l'élaboration du Plan Directeur Communal (PDCom)
9. Postulat « Infrastructure jeunesse »
10. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
11. Propositions individuelles et divers

2. Procès-verbal de la séance du 13 février 2013

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR remarque, dans les communications du bureau annexées au procès-verbal, que dans l'énoncé des résultats des votations, il n'est pas précisé s'il s'agit d'une initiative, d'une loi ou d'un référendum. Cette précision sera certainement utile lorsque ces chiffres seront consultés ultérieurement.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE répond qu'il comprend la remarque mais qu'il s'agit là de l'intitulé du procès-verbal officiel qui est repris tel quel.

Il n'y a pas d'autre remarque ou modification. Il est passé au vote.

VOTE : le procès-verbal est adopté à la majorité moins 1 abstention, avec remerciements à la secrétaire.

3. Assermentation d'un Conseiller communal

Suite à la démission de **Mme la Conseillère Alexandra GAILLE**, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** procède à l'assermentation de **M. le Conseiller Lionel PISANI**, suppléant suivant suite aux élections communales du 13 mars 2011. Devant l'assemblée debout, il prononce la promesse et lève la main droite après lecture du serment d'usage :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Félicité et applaudi, il rejoint les rangs du Conseil.

4. Communications du Bureau (en annexe)

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE en donne lecture.

5. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

6. Préavis municipal No 37 / 2014 « Crédit pour l'acquisition et la mise en place de matériel de vidéosurveillance »

M. le Conseiller Aldo WITTMER, président-rapporteur de la Commission technique, lit son rapport qui conclut à l'acceptation à l'unanimité du préavis tel que présenté.

Il en est de même de la part de la Commission des Finances dont le rapport est lu par son auteur, **M. le Conseiller Henri PISANI**.

DISCUSSION

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR pose 3 questions :

1. Elle aimerait savoir pourquoi cette demande de crédit n'intervient qu'en 2014 alors que le Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance a été adopté par le Conseil communal, puis par le Département de l'intérieur au début 2009 ? En effet, nous lisons dans le rapport de la Commission des finances que de nombreux dégâts sont intervenus entre 2011 et 2014.
2. Si elle comprend le caractère dissuasif des caméras « Standard » plus visibles, qui permettent un contrôle à 90°, ne serait-il néanmoins pas plus utile d'installer uniquement des caméras « Dôme » qui ont un champ d'action de 180° plus efficace ? A son sens, la discrétion est tout aussi dissuasive car, se savoir filmé sans voir la caméra fait son effet, puisqu'une indication « Site sous surveillance » sera obligatoire.
3. En sa qualité de membre de la Commission de gestion et suite à sa visite de la Voirie, elle a reçu un document indiquant les heures que passe le personnel pour trier les sacs non conformes. Cela représente à peu près 416 heures annuellement. Au tarif de CHF 30.-/heure, cela fait CHF 12'480.-/an. Or, il y a CHF 5'000.- pour les « Divers et imprévus » dans le préavis. Elle s'interroge s'il ne serait pas possible de poser des caméras dans les écopoints, à concurrence de cette somme, moyennant une modification de l'annexe du Règlement en y incluant les écopoints ? Cela permettrait d'identifier les contrevenants et éviterait au personnel communal de fouiller les détrit.

M. le Municipal Daniel CROT répond comme suit :

1. Au niveau des incivilités, la Municipalité n'a pas eu l'impression qu'entre 2010 et 2012 il y a eu des déprédations qui méritaient qu'un préavis soit fait toute affaire cessante pour la vidéosurveillance. Elle

a estimé que « ça allait encore ». Par contre, depuis fin 2012-début 2013, les choses sont allées en empirant et les agissements de bandes de jeunes ont perduré au sein du village. C'est alors qu'il a été décidé d'aller de l'avant avec la vidéosurveillance comme l'ont fait les communes voisines de Crissier, Prilly et, la semaine prochaine, Cheseaux. Le moment est venu de le faire aussi chez nous. La Municipalité est convaincue que c'est un bon système qui permettra d'agir et de déposer des plaintes qui auront des chances d'aboutir.

Ce n'est en effet pas le cas aujourd'hui. Preuve en est que mardi dernier, M. le Municipal et M. Cornu ont assisté au tribunal à l'audition d'un jeune prévenu d'avoir occasionné des dégâts au vitrail de l'église et aux coupoles des Esserpys. Il a juste répondu : « Ce n'est pas moi Monsieur, je vous l'ai déjà dit, c'est M. X ! ». C'est le résultat actuellement des plaintes déposées sans suffisamment de preuves.

Il faut encore relever que lors de cette audience étaient présents le président du Tribunal, la greffière, la maman du jeune homme, son avocate, son éducatrice et nos deux représentants. Cela fait beaucoup de monde pour entendre ça ! L'audience n'était par ailleurs pas terminée puisque le président avait encore devant lui trois classeurs concernant ce jeune !

2. Concernant les types de caméra et leur positionnement, la Municipalité a suivi les conseils de la société Protection.One qui est spécialiste en la matière.
3. Les caméras sont installées sur des bâtiments. Les placer près des écopoints serait plus difficile et, de surcroît, contraire au Règlement qui devrait être modifié.

M. le Municipal Denis FAVRE complète la réponse en précisant que la Municipalité travaille actuellement sur le plan de gestion des déchets. Elle proposera prochainement des modifications sur la façon de traiter les déchets avec de nouveaux écopoints. Les remarques faites ce soir sont notées et pourront être prises en considération pour une meilleure surveillance, sans oublier que cela pourra entraîner un certain coût.

M. le Municipal Daniel CROT ajoute que l'installation d'un serveur sera nécessaire en cas d'installation de caméra pour la surveillance d'un écopoint. Il relève encore que la caméra installée à la déchetterie, sur le chemin du Stand, donne de bons résultats.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR remercie des réponses et précise encore que lorsqu'elle parlait des caméras « Dôme », c'était justement en référence aux écopoints installés dans des zones sensibles qui se trouvent justement près des habitations. Par conséquent, s'il était possible d'installer des caméras à 180° sur un bâtiment, un contrôle pourrait certainement être effectué. Elle prend note que c'est une affaire à suivre.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** donne lecture des conclusions du préavis :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal **No 37 / 2014 « Demande de crédit pour l'acquisition et la mise en place de matériel de vidéosurveillance »** adopté en séance de Municipalité du 24 février 2014 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'accepter le préavis municipal tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de **CHF 75'000.- TTC** pour l'acquisition et la mise en place de matériel de vidéosurveillance ;

- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 610.3313 intitulé « Amortissements des machines, mobilier et véhicules », sur une durée de 5 ans.

VOTE : les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité moins 3 avis contraires et 3 abstentions.

M. le Municipal Daniel CROT remercie de ce vote. Il relève l'excellence des rapports des deux commissions qui ont étudié le préavis. Merci également à M. Jean-Marie CORNU, assistant de sécurité publique, qui a été très sollicité pour cet objet. Un complément au préavis est à disposition des membres du Conseil, à la sortie de la salle, précisant que 17 caméras seront installées et donnant encore quelques détails sur les systèmes proposés.

7. Préavis municipal No 38 / 2014 « Crédit d'ouvrage pour la requalification de l'Esplanade publique de Prazqueron »

M. le Conseiller Olivier PACHE, président-rapporteur de la Commission technique, lit son rapport. Les commissaires ont déposé et adopté, à l'unanimité, deux amendements qui seront examinés ci-après. Les conclusions amendées du préavis ont été acceptées à l'unanimité.

M. le Conseiller Lothar HELM, président-rapporteur de la Commission d'urbanisme, lit son rapport qui conclut à l'acceptation des conclusions du préavis tel que présenté à l'unanimité.

Il en est de même pour le rapport de la Commission des finances dont le rapport est lu par son auteur **Mme la Conseillère Ornella MORIER**.

DISCUSSION

M. le Municipal Luigi MANCINI remercie les 3 commissions qui ont œuvré pour l'étude de ce préavis. Les séances ont eu lieu dans une atmosphère calme et sereine. Une mention particulière pour M. le Conseiller Olivier Pache qui fonctionnait pour la première fois en qualité de président de commission, pour un objet pas facile ! M. le Municipal désire toutefois faire quelques remarques concernant le rapport de la commission technique :

- Page 1, alinéa 4 : « La commission regrette qu'il n'y a qu'une variante présentée ».

Il y en a certainement eu une mais, officiellement, deux. En effet, comme la Commission des finances l'a dit, une variante à CHF 300'000.- pour uniquement le remplacement des dalles a été étudiée puis abandonnée car il s'agissait d'une dépense inutile.

Ce préavis a pour but de terminer le projet de réfection de la salle polyvalente et de celle de gymnastique. Cette esplanade ne remet pas en cause l'éventuel remplacement du Collège de Prazqueron ou sa démolition. De plus, elle doit être adaptée suivant son fonctionnement. Les autorités législative et exécutive de notre Commune doivent donner à nos citoyens et nos enfants des locaux, des moyens, des lieux, pour que les manifestations de notre village puissent avoir lieu dans les meilleures conditions.

- Page 3, alinéa 6 : « La commission recommande de supprimer le mur qui protège les mâts ».

Ces considérations ont déjà été transmises à l'architecte. Par contre, les mâts resteront à cette place parce que les oriflammes ne seront plus exposées sur le mur de la façade dont la peinture a déjà beaucoup souffert.

Il ajoute concernant les amendements de la Commission technique :

Amendement No 2 :

« Suppression de l'habillage en lames d'aluminium des garages. Ces derniers sont ôtés de l'Esplanade et l'emplacement de l'écopoint est redéfini. Le montant du préavis est pas conséquent diminué de CHF 20'000.-, soustraits du poste CFC 415.2 du devis général »

La Municipalité l'accepte sans autre commentaire.

Amendement No 1 :

« La fontaine est démontée et conservée en attendant une autre affectation. Sa restauration n'est pas entreprise dans le cadre de ce préavis. Le montant de ce dernier est par conséquent diminué de CHF 44'000.- correspondant aux postes CFC 413.6 et 445 du devis général ».

La Municipalité invite l'assemblée à le refuser. M. Mancini explique que le SIPaL (Service immeubles, patrimoine et logistique du Canton de Vaud) lui a transmis ce jour une fiche, communiquée à la Commission technique, relative au recensement cantonal de cette fontaine. Elle est protégée et doit rester sur le site de Prazqueron. Le SIPaL peut toutefois donner un préavis positif pour autant que nous présentions le projet de l'installation de la fontaine sur un autre lieu de la commune dans un délai maximum de 2 ans.

La Commission technique suggère de la mettre, entre autres endroits, sur la future place de la Gare, projet qui ne devrait toutefois pas intervenir avant 2 ans. Il rappelle encore que cette fontaine était en son temps au chemin du Village et, en 1977, lors de l'installation du lieu-dit « Prazqueron », elle a été mise en ce lieu car elle était alimentée par 3 sources de Romanel. Placée à l'endroit prévu est tout à fait adéquat car elle crée une séparation entre la partie végétalisée et la partie béton. De plus, elle apporte de la vie, permet de se désaltérer et sert de point d'eau pour les utilisateurs de l'extérieur de l'esplanade.

M. le Conseiller Eric EGGEN, qui avait voté favorablement à l'installation de cette fontaine à Prazqueron en 1977, confirme qu'il s'agissait alors d'apporter de l'eau sur la place bétonnée et chacun trouvait que c'était sympathique de retrouver une partie des armoiries communales où il est question de fontaine et de source. Il conclut : « Cette fontaine a une histoire, elle est là et il faut la conserver. J'ai eu quelques prémices concernant une possibilité de la mettre à la place de la Gare mais je ne pense pas que cela va se concrétiser dans les 2 ans. Donc, je vous encourage à repousser l'amendement No 1 ».

M. le Conseiller Olivier PACHE annonce qu'en raison des éléments nouveaux tombés cet après-midi, que la Commission technique ignorait jusqu'alors, il retire l'amendement No 1. Il ajoute que la volonté de la Commission était de soulever le fait que l'ensemble de l'esplanade sera d'architecture moderne avec des matériaux actuels alors que la fontaine l'est moins. Ceci dit, il sera effectivement bien agréable d'en pouvoir boire l'eau puisqu'elle sera reliée au réseau d'eau potable.

Mme la Conseillère Claudia PERRIN rappelle que lors de la présentation de la future esplanade il avait été question de couverts pour protéger du soleil alors que maintenant on parle de points d'ancrage. Elle s'inquiète de ce qui sera vraiment fait pour que cette protection soit efficace lors des manifestations à venir.

Elle voudrait aussi savoir si les éclairages LED prévus sont des points d'ancrage dans le sol ou bien des luminaires qui pourront être des cibles faciles pour les casseurs ?

Elle demande encore s'il est possible de louer la salle de Prazqueron durant les vacances scolaires ?

M. le Municipal Luigi MANCINI lui répond qu'en principe elle n'est pas louée durant les vacances scolaires sauf pour des cas spéciaux. C'est une directive qui a toujours eu cours par rapport aux grands nettoyages de l'été. Si les travaux de l'esplanade ont lieu, il est clair qu'il y aura une zone de sécurité avec des barrières où toute l'esplanade ne sera pas utilisable. Par contre les deux accès actuels seront disponibles.

Concernant les luminaires LED, ce ne sont pas des points d'ancrage au sol. Sur le projet, il y a des bancs où les luminaires seront placés sous le petit muret en béton. Il y aura encore des spots qui seront installés pour illuminer l'œuvre d'art et un éclairage dans la fontaine.

Quant aux protections solaires, des membres du Conseil ont demandé l'installation de toiles de tente sur la façade pour faire de l'ombre. Cela coûterait dans les CHF 60'000.- à 70'000.-, sachant que si le vent ou la bise souffle à plus de 30 km/h., il faut les relever. Cette solution paraît donc inutile. Par contre, le projet prévoit des points d'ancrage dans des blocs en béton. Des tentes pourront être installées, probablement gratuitement pour les sociétés locales qui devront par contre le faire par leurs soins, ou louées par les privés. Ces tentes viennent par ailleurs d'être livrées et sont à disposition avec tout le matériel de fixation.

M. le Conseiller Frank VOCK demande s'il était vraiment nécessaire, alors que nous parlons d'économies, d'avoir la Commission d'urbanisme et une commission technique pour traiter de ce préavis ?

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE répond que la Commission d'urbanisme siègeait également pour un autre préavis et que la Municipalité était favorable à ce qu'elle traite aussi celui-ci, ce que le bureau a accepté. Il n'y a pas eu beaucoup plus de séances et de dépenses pour cet objet.

M. le Municipal Luigi MANCINI précise que le complexe et l'esplanade de Prazqueron sont appelés à vivre longtemps et à subir encore des transformations. La Commission d'urbanisme va être sollicitée pour le futur collège, cela allait dans un ensemble, raison pour laquelle elle a été appelée pour ce préavis. Elle ne s'est réunie qu'une fois ce qui ne représente pas une dépense exagérée.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président MEYSTRE**, propose de passer aux divers votes. Il rappelle que le vote sur l'amendement laisse toute liberté pour le vote sur l'entier du préavis et en lit le contenu :

« Suppression de l'habillage en lames d'aluminium des garages. Ces derniers sont ôtés de l'Esplanade et l'emplacement de l'écopoint est redéfini. Le montant du préavis est pas conséquent diminué de CHF 20'000.-, soustraits du poste CFC 415.2 du devis général »

VOTE SUR L'AMENDEMENT : il est accepté par 28 oui, 16 non, sans abstention.

M. le Conseiller Henri PISANI demande combien de conseillères et conseillers sont présents ?

M. le Président lui répond : « 48. Chacun est libre, je ne vais pas refaire le vote, la question était assez claire ».

Après lecture des conclusions amendées du préavis, il passe au vote final des conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 38 / 2014 « Crédit d'ouvrage de Prazqueron. Requalification de l'Esplanade publique »** adopté en séance de Municipalité du 24 février 2014 ;
- oui le rapport de la Commission technique ;
- oui le rapport de la Commission d'Urbanisme ;
- oui le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'accepter le préavis municipal tel qu'amendé ;
- d'accorder le crédit d'ouvrage de Prazqueron pour la requalification de l'esplanade publique de **CHF 883'500.-** ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, par recours à l'emprunt, dans la limite du plafond d'endettement ;

- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

VOTE SUR LE PREAVIS AMENDE : il est accepté à la majorité moins 5 avis contraires

M. le Municipal Luigi MANCINI remercie de ce vote même si cela représente quelques futurs soucis. Il se réjouit surtout de faire profiter la population de cet endroit et annonce d'ores et déjà une belle fête d'inauguration.

8. Préavis municipal No 39 / 2014 « Crédit d'étude pour l'élaboration du Plan Directeur Communal (PDCom)

M. le Conseiller Eric EGGEN lit son rapport au nom de la Commission d'urbanisme qui a accepté les conclusions du préavis tel que présenté à l'unanimité.

Pour la Commission des finances, **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER** donne lecture de son rapport qui conclut également à l'acceptation du préavis à l'unanimité.

DISCUSSION

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR rejoint la Commission d'urbanisme lorsqu'elle déclare que la lecture de ce préavis n'est pas des plus faciles. Elle croit quand même avoir compris qu'il y a un ordre des priorités selon les divers plans, en partant du PALM, SDNL, PDLi.

Elle aimerait savoir qu'est-ce qui prime pour Romanel entre le PDCom et le PDLi ? Si elle prend les priorités selon la Commission d'urbanisme, c'est normalement le PDCom avant le PDLi. Puis, si nous regardons le dernier paragraphe de la page 3 du préavis : «... il faut également prendre en compte l'effort nécessaire à extraire du PDLi les éléments devant être repris dans le document du PDCom... », nous voyons que le territoire de Romanel est pratiquement tout englobé dans le PDLi. Cela fait un peu peur et on se demande si on ne va pas se faire phagocyter par le Canton ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER trouve le dernier verbe utilisé un peu fort ! Il admet par contre que le préavis n'est pas très simple. Il explique que le PDLi ne couvre pas tout le territoire de notre commune puisque 70% de celui-ci ne s'y trouvent pas et qu'il faudra bien s'en occuper dans le PDCom.

Le rapport de la Commission d'urbanisme a mis le PDCom avant le PDLi. Cependant, il faut d'abord se consacrer au PDLi et ensuite reprendre les 70% dans le PDCom, complétés par des portions de territoire et des sujets qui ne n'auront pas été abordés dans le PDLi. La suite logique est que la votation devra intervenir très rapidement, d'abord sur le PDLi (Plan Directeur Localisé intercommunal Vernand-Lausanne-Romanel-sur-Lausanne) et ensuite très vite aussi sur le PDCom, afin d'éviter que de nouveaux éléments interviennent.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR a compris que le SDNL et le PALM imposent à notre Commune certaines choses qui ne pourront plus être changées dans le PDCom et le PDLi. Est-ce que la Commune arrive à faire une synthèse de ces points qui sont immuables et qui vont influencer directement le territoire communal de Romanel ? Est-ce qu'il existe un tel document à la Municipalité et le Conseil pourrait-il en avoir un afin de bénéficier de plus de clarté sur les points qui vont influencer sur le PDCom ? « Par exemple, le SDNL dit tant de densité, le PALM dit tant et Romanel c'est tant » !

M. le Syndic Edgar SCHIESSER annonce que ce sont des documents qui se trouvent sur le site du SDNL et du PALM. Il précise encore que le PDLi ne s'occupe que de la partie du territoire qui s'étend de Bel-Air à l'autoroute et qu'il y a là des éléments qui ne sont bien évidemment pas immuables. D'autant plus qu'entre temps de nouveaux calculs et d'autres nouveautés interviennent. Le PDLi a donc de nouveaux éléments, notamment concernant la densité évoquée, qui font qu'il doit recalculer et reconsidérer l'ensemble et revenir avec d'autres données. Jusqu'à maintenant, les autres documents n'engageaient que notre Municipalité, les 12 municipalités du SDNL et les 26 ou 28 du PALM. Maintenant, et c'est d'ailleurs pour ça que la Municipalité a choisi cette façon de faire, nous sommes en train d'étudier le PDLi qui sera voté par

le Conseil communal dont de nombreux membres avaient souhaité que cela se passe ainsi. Ce sera donc bien notre législatif qui va déterminer notamment certaines densités. Dire que tout est figé est erroné.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR est contente de l'entendre. Ce n'est d'ailleurs pas ce qu'elle disait. Sa question était de savoir si la Municipalité a un document expressément pour Romanel, sachant que des documents il y en a partout, qui ferait une synthèse de tout ce qui influencera le PDCom et le PDLi. Ce serait vraiment plus facile pour les membres du Conseil d'avoir un tel papier puisque ce sont eux qui voteront sur ces objets. Serait-il envisageable, le cas échéant, de créer un tel document ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER ajoute que, comme cela avait été demandé, une séance d'information est prévue cet automne durant laquelle des explications seront apportées en reprenant point par point et en revenant sur certains éléments. Cette présentation fera l'objet d'un document qui pourra être la synthèse souhaitée.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS se réfère au point 3.1 de la page 4 du préavis, 2^e paragraphe : « La Municipalité constituera un groupe de suivi du PDCom (GS PDCom) qui puisse se déterminer en cours d'élaboration des documents. Il pourrait être composé de :

- une délégation de la Municipalité ; le syndic et un ou des municipaux particulièrement concernés par la dimension territoriale ;
- le responsable du bureau technique communal ;
- selon les besoins, il est également prévu de solliciter l'avis des architecte-conseil, urbaniste-conseil et avocat de la Commune. »

Pourquoi ne pas intégrer la Commission d'urbanisme à ce groupe de travail ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que celle-ci ne fait en effet pas partie du 1^{er} groupe de travail qui prépare un document mais elle aura ensuite, bien évidemment, à se prononcer sur ce préavis. C'est comme cela que fonctionnent les études de ce style. Il s'agit là d'un groupe qui suit le travail du mandataire, Urbaplan, qui pose des questions et sollicite certains avis en cours de route. Ensuite, la Commission d'urbanisme sera nantie de ce projet.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI fait remarquer qu'en 1997, il était dans la Commission d'urbanisme qui a fait le dernier Plan Directeur Communal. C'est compliqué ou non, là n'est pas le problème ! Par contre, il insiste sur le fait que le PDCom est un document extrêmement important. C'est le 3^e document super politique pour une commune, avant ou après le budget et le taux d'imposition. Il rappelle que le Plan directeur ne sera pas attaqué, mais il donne les lignes de ce que nous voulons faire. Il demande que la Commission d'urbanisme soit prise rapidement et que l'on n'attende pas trop longtemps. Il faut aussi qu'elle soit au complet et qu'elle fasse un super travail urbanistique mais aussi politique et que le bureau technique fasse du bureau technique et ne fasse pas de la politique !

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 39 / 2014 « Crédit d'étude pour l'élaboration du Plan Directeur Communal (PDCom) »** adopté en séance de Municipalité du 24 février 2014 ;
- ouï le rapport de la Commission d'Urbanisme ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'accorder un crédit d'étude de **CHF 135'000.-** pour l'élaboration du Plan Directeur Communal (PDCom) ;

- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 420.3316 « Amortissements d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

VOTE : le préavis est adopté à l'unanimité

M. le Syndic Edgar SCHIESSER remercie de ce vote unanime. Les déclarations de M. le Conseiller Jean-Claude PISANI sont exactes, le PDCom est un document très important et module de développement de la Commune pour les 15 à 20 prochaines années. Il est vrai que, comme déjà annoncé, il y aura encore une étape, le PGA (Plan Général d'Affectation) pour lequel la Municipalité pensait solliciter un crédit en même temps que celui accepté ce soir. Cependant, en raison d'un manque de moyen en personnel, elle a décidé de reporter légèrement cette demande. Dès que nous verrons un peu plus clair dans le PDLi et PDCom, elle viendra avec cette requête pour le PGA.

Après une suspension de séance de 5 minutes, les débats sont repris. Il est 22.02 h.

9. Postulat « Infrastructure jeunesse » de M. le Conseiller Guillaume DERIAZ et consorts

M. le Conseiller Pierre PACHE, cosignataire, en donne lecture :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

PREAMBULE :

Depuis la création du terrain de sport et détente des Esserpys, il y a bientôt 15 ans, rien ou presque n'a été investi en matière d'infrastructure dédiée aux jeunes de Romanel.

Les activités, tant sportives que culturelles sont laissées à l'initiative des sociétés (jeunesses campagnardes, Football Club,...).

Que fait la commune, pour encadrer, soutenir, encourager et intégrer la jeunesse de notre village ?

Les PALM, SDNL, PPA, plans directeurs et autres plans d'extension à venir, incluront leurs propres réponses à ces exigences sociales, en temps voulu.

Cependant, Romanel se doit d'offrir, sans attendre, ces infrastructures indispensables. Les besoins sont actuels. Par exemple : *locaux ad hoc, équipements de sport et de loisirs, encadrement et animation par des professions (animateurs, éducateurs), etc.*

Il serait souhaitable que les intéressés eux-mêmes, notamment par le biais du parlement des jeunes, soient associés à l'élaboration d'un programme à cet effet.

On ne peut satisfaire les souhaits légitimes des jeunes avec des promesses sans suite.

Les jeunes habitants, futurs citoyens adultes, sont en droit d'être mieux considérés.

POSTULAT

Nous demandons à la Municipalité :

D'étudier et proposer, dans les meilleurs délais, la réalisation d'infrastructures et de mesures d'encadrement à l'usage des jeunes de notre commune.

Romanel, le 3 avril 2014

Signé par Mme et MM.

Guillaume Dériaz
Pierre-Olivier Hornung
Pierre Pache
Lothar Helm

Catherine Staub
Aldo Wittmer
Frank Vock
Laurent Corthésy

Avant d'ouvrir la discussion, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** prend la parole : « Ancien ou nouveau règlement, lequel fait foi en ce moment ? D'autant plus que, d'un côté la Loi sur les Communes (LC) a force de loi et que, d'un autre côté, nous avons le Règlement du Conseil qui ne correspond pas à la LC. Je propose donc d'essayer d'appliquer le nouveau Règlement ce qui nous permettra, peut-être, d'apprendre à comprendre cette nouvelle procédure qui n'est pas si différente de l'ancienne.

Prenons donc l'article 64 qui dit que nous devons, en premier, examiner si la proposition est recevable du point de vue purement formel. S'agit-il vraiment d'un postulat et est-il conforme à la LC ? Pour plus de clarté, je vous relis la définition du postulat : "Le postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité."

Ainsi, nous avons visiblement affaire à un postulat. Il y a un certain nombre de critères supplémentaires défini par la LC qui pourrait impliquer une non recevabilité. Par exemple : non signature, unité de forme etc. Après analyse, je peux confirmer que cette proposition est recevable.

Vu que vous n'avez pas encore le texte, je vous relis cet article 64 :

Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative (en ce qui nous concerne le postulat), il remet sa proposition par écrit au président.

La proposition est développée séance tenante ou dans la prochaine séance.

Le Conseil examine si la proposition est recevable. Si, après avoir entendu l'auteur, un doute subsiste, le Conseil peut :

- *statuer ;*
- *renvoyer la proposition au bureau pour préavis; le bureau demande à la Municipalité ses déterminations. Après le rapport du bureau, le Conseil tranche.*

Dans le cas présent, nous sommes, à mon avis, dans le « peut ». Il n'y a donc aucune obligation de le renvoyer puisque nous avons, dans cette première partie, affaire à un postulat parfaitement acceptable. »

Personne ne désirant prendre la parole après ces explications, M. le Président poursuit :

« Je vois que cette manière de faire vous fait sourire, mais c'est exactement la procédure que nous avons acceptée lors de notre dernière séance et qui est conforme à la LC.

Nous passons maintenant à la partie "prise en considération ". Il est prévu que l'auteur, la Municipalité et le Président s'expriment. »

L'auteur : M. le Conseiller Pierre PACHE, déclare que tout le monde aura fait un certain lien entre le crédit que nous venons voter de CHF 75'000 pour la vidéosurveillance. Si nous investissons cette somme pour s'intéresser aux mauvais éléments d'une certaine partie de la population, notamment des jeunes, il serait de bon ton de faire quelque chose pour tous les bons éléments. Pour le reste, le texte du postulat est suffisamment explicite et chacun aura compris son propos.

La Municipalité : M. le Syndic Edgar SCHIESSER annonce que la Municipalité se penchera sur ce postulat et établira le rapport dans le sens voulu.

Le Président : P.-A. MEYSTRE lit la fin de la procédure (art. 65 alinéa 2) en concluant par la solution qu'il préconise en sa qualité de président : "Prendre en considération immédiatement la proposition et la

renvoyer à la Municipalité", ceci bien entendu s'il n'y a pas d'objection après la discussion qui va suivre.

Il concède que ce n'est pas évident pour la première fois où nous utilisons cette procédure. Lors des discussions au sein du groupe de travail qui a mis en œuvre le nouveau règlement, il a déjà fallu pas mal de temps pour la comprendre.

DISCUSSION

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI est fort aise que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité car il ne l'a pas très bien compris. S'il est d'accord et comprend que nous devons aider la jeunesse, il ne saisit pas bien ce que les auteurs attendent. Dire que nous mettons CHF 75'000 pour ceux qui cassent et qu'il faut donner quelque chose pour ceux qui ne cassent pas, reconnaissons que nous n'arrêtons pas de donner pour eux, entre le foot, le basket, toutes les sociétés, etc., la Commune met beaucoup. Est-ce que vous voulez un local ? Cela fait effectivement longtemps que nous disons que cela manque, mais qu'est-ce que vous attendez vraiment ? Vous parlez d'éducateur de rues, mais ce serait justement pour ceux qui vont mal, ceux qui vont bien n'en n'ont pas besoin. Précisez votre demande !

M. le Conseiller Pierre PACHE explique qu'il y a des jeunes qui ne font pas partie d'une société, qui ne font pas du foot, qui auraient besoin peut-être d'un local pour se réunir, d'un endroit pour faire des activités qui ne sont pas répertoriées dans les clubs dont il n'est pas nécessaire de faire partie pour avoir une vie sociale. Lorsque nous pensons aux discussions que nous avons déjà eues ce soir sur maints sujets, nous constatons que notre commune a besoin de citoyens qui se sentent chez eux, intégrés et impliqués dans leur village et leur quartier. Il est persuadé qu'une infrastructure qui s'ouvre et permet un lien social, favorise leur créativité, leurs activités et leurs échanges, est nécessaire. Ce peut être des locaux, des personnes accompagnantes ponctuelles. Il s'agit d'écouter leurs demandes et leurs besoins et de leur offrir des lieux et un encadrement qui leur permettent de se sentir en appartenance avec Romanel.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS trouve ce postulat intéressant. En entendant son préopinant il s'est demandé si le parlement des jeunes existe toujours, s'il fonctionne et, dans l'affirmative, quels sont les désirs de ses membres ?

Mme la Municipale Christine CANU confirme qu'il existe encore. Il peine à assurer sa pérennité car les jeunes vieillissent ! Ils ont 18-19 ans ce qui est la limite pour en faire partie. Mme la Conseillère Catherine Staub, présidente de la Commission jeunesse, en dira plus au point 10 suivant.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR se rappelle, dans ses lointains souvenirs, d'une tentative de créer un local à Prazqueron, projet qui avait coulé. Si les jeunes désirent un local, il faut aussi qu'ils participent et le respectent car, en son temps, cela n'avait pas bien fonctionné.

M. le Conseiller Thierry HENRY est surpris par ce postulat qu'il trouve extrêmement vague. Après avoir entendu l'intervention de M. le Conseiller Pierre Pache, il croit avoir compris qu'il s'agirait de créer une sorte de centre de loisirs avec des éducateurs. Si c'est le cas, pourquoi la proposition n'est pas plus précise ? Le postulat tel qu'il l'a personnellement entendu est très flou. Il est dit que la Commune ne fait pas grand-chose pour les jeunes. Il s'inscrit en faux là-contre car il y a de nombreuses sociétés de sports et autres activités et la Commune met beaucoup d'argent pour ces infrastructures existantes. Il est vrai qu'il n'y a pas de centre pour les jeunes. « Si c'est ça que vous voulez, permettez-moi de vous demander d'être plus précis sur ce que vous désirez. »

M. le Conseiller Pierre PACHE réplique que le postulat n'est effectivement pas très précis parce qu'autrement les auteurs auraient fait eux-mêmes un projet proposant une salle avec un terrain de sports, un auditorium, etc. Ce n'est pas le propos. Bien sûr que les sociétés locales existent et sont soutenues par la Commune mais il manque quelque chose de commun où les jeunes peuvent profiter d'une infrastructure mise à leur disposition. La requête n'est pas plus précise car c'est une prérogative de la Municipalité qui doit consulter les intéressés, chercher, avoir des idées et les proposer. Nous demandons que soit étudiée une infrastructure ouverte à l'usage des jeunes qui ne font pas forcément partie des sociétés ou qui en font partie mais désirent d'autres moyens d'exprimer leurs loisirs.

Avant de clore la discussion **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** précise encore que la réponse à un postulat est un rapport de la Municipalité qu'elle doit fournir dans un délai de 6 mois, éventuellement, en cas de problème, dans un délai d'une année.

Il passe ensuite au vote : « Celles et ceux qui désirent prendre en considération le postulat " Infrastructure jeunesse " et le renvoyer à la Municipalité sont priés de le faire en levant la main ».

VOTE : c'est par 27 oui, 11 non et 9 abstentions que le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité.

10. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

Mme la Conseillère Catherine STAUB, présidente de la Commission Jeunesse, annonce que celle-ci a rencontré, il y a quelques semaines, le comité du Parlement des jeunes pour discuter des difficultés rencontrées pour motiver et intéresser les jeunes de notre Commune à la vie culturelle et politique. La Commission de jeunesse s'est retrouvée face à un comité qui est découragé. Il ne se sent effectivement pas impliqué dans notre commune, dans la vie civique et n'a pas de projets ou peu. Dans tous les cas ce sont des projets vus comme farfelus, comme une rampe de skateboard ou autres et il se sent obligé de répondre à ce type de demandes exprimées par les jeunes.

La Commission jeunesse a été sensible à ces arguments et a décidé de mettre des dernières mesures sur pied pour tenter de motiver les jeunes à participer à ce comité et à ce Parlement.

Dans les mesures envisagées, il y a notamment une relance qui va être faite au public cible (les jeunes entre 12 et 18 ans) par la Municipalité. Un courrier va être envoyé aux doyens des écoles de Prilly afin de voir s'il n'est pas possible d'insérer, dans les cours de citoyenneté, une information sur le Parlement des jeunes de Romanel. Il y aura une assemblée générale le 20 juin 2014 à 19h., qui sera suivie d'un apéritif dînatoire et du match de la Coupe du monde Suisse-France. Le Parlement des jeunes fera l'objet d'une présentation aux nouveaux habitants. Il participera aussi à la Fête au village avec l'élaboration de flyers pour faire de la publicité.

Ces mesures sont encore à l'état de projets et la Commission jeunesse espère qu'elle arrivera à les mettre en œuvre avec les membres du comité du Parlement. Cela dépend bien sûr de leur enthousiasme et de l'énergie qu'ils y mettront. Ils recherchent vraiment des forces. « Parlez-en à vos enfants et à ceux de vos voisins, ils ont besoin d'aide pour pouvoir continuer à travailler sans quoi, dans très peu de temps, le Parlement n'existera plus ! ».

M. le Conseiller Lothar HELM, président de la Commission d'urbanisme, souhaite revenir sur l'atelier du PDLi qui s'est tenu le 25 mars dernier. Plusieurs membres du Conseil y ont participé mais comme d'autres n'étaient pas présents, il désire les informer. Il s'agissait d'une séance de travail organisée par la société Urbaplan qui est impliquée dans le PDLi avec la collaboration de la Municipalité de Romanel et celle de Lausanne. Les participants étaient des membres des conseils communaux, des partis politiques, des diverses commissions, des sociétés locales de Romanel, ainsi que de Vernand et Jouxens, afin de voir comment vont se développer ces plans de PDLi.

Lors de ce premier atelier, il y a eu plutôt une introduction du travail. Il y a eu la présentation de différents quartiers à Lausanne et à Romanel. Chacun a pu s'exprimer, relever les points positifs et négatifs pour se former gentiment à juger les diverses possibilités que nous avons. Une deuxième rencontre de ce type se tiendra en juin où seront déjà présentés des projets plus concrets de ce PDLi. Elle sera suivie d'une troisième séance en septembre où nous serons toujours plus proches de ce Plan Directeur Localisé intercommunal. Cela nous permettra non seulement de nous informer mais aussi de transmettre nos souhaits aux collaborateurs d'Urbaplan et aux municipalités. C'est vraiment un bon point de participation des citoyens de Romanel et des membres du Conseil avant de voter sur cet objet.

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER, président de la Commission des finances, s'exprime à son tour. Il informe que celle-ci, dans son rôle de commission de surveillance, a remis différentes questions à la Municipalité, dont le thème est la "Planification financière à long terme 2014-2023". En voici la teneur :

« Lors de l'examen du budget 2014, 3 tableaux nous ont été remis présentant les résultats des travaux sur la planification financière de la commune pour les années 2014 à 2023. Les résultats ont été présentés selon 3 variantes, à savoir que les investissements ont été pris à 100 %, 50 % et 25 % des besoins. Ces tableaux font ressortir les points suivants :

- a) le nombre d'habitants passe de 3'400 à 4'900 durant la période ;
- b) une progression plus rapide des charges que des revenus ;
- c) une détérioration progressive de la marge brute ;
- d) des marges brutes négatives dans les 1^{ère} et 2^e variantes ;
- e) le 100 % du développement devrait être financé par les dettes.

En résumé, tous les indicateurs financiers de cette première version sont au rouge. Nous attendons des solutions de la part de la Municipalité.

Nos questions :

- 1. Quelle est la capacité économique d'endettement de la commune ?
- 2. Quels sont les investissements détaillés et par année à prévoir dans la période ?
- 3. Quelles hypothèses avez-vous pris pour le nombre d'habitants, les taux d'intérêts, les revenus imposables, taux d'impôts et taxes, etc. ?
- 4. Quels sont les Cash-flows et résultats annuels projetés des comptes de fonctionnement ?
- 5. Quelle sera l'évolution de l'endettement de la commune ?

Pour chacun des PPA prévus (Village, Pré Jaquet, Le Brit) :

- 6. Quels investissements seront nécessaires pour la réalisation des PPA et quelle devrait être la part à financer par la commune ?
- 7. Quels devraient être les impacts des PPA sur les comptes de fonctionnement de la commune ?
- 8. Comment sera déterminée la taxe sur les équipements communautaires, quels seront les prix de référence ?
- 9. Quelle devrait être l'évolution du taux d'impôt communal ?
- 10. Quelle devrait être l'évolution des taxes ?
- 11. Quel montant d'endettement la commune ne devrait pas dépasser ?

Nous avons abordé ces questions avec la Municipalité qui s'est engagée à nous répondre. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier lors des prochaines séances du Conseil. »

Pour l'ASIGOS, son président, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI**, communique qu'elle s'est réunie récemment à Prilly. Le Conseil intercommunal a accepté les comptes 2013. Le prix des repas à la cantine, qui était discuté depuis très longtemps, était toujours très élevé (CHF 22 à 23). Depuis, le Conseil intercommunal a demandé à l'exécutif de résilier la convention entre la Commune de Prilly et l'ASIGOS, ce qui a été fait. Maintenant, le prix a bien diminué mais une partie est payée directement dans les comptes de chaque commune qui reçoit une facture sur le nombre de repas réellement pris. Il y avait précédemment un peu de tout dans le prix de ce repas, les nettoyages, l'encadrement, etc. Le Bureau de l'ASIGOS a été réélu tel qu'il était. L'intervenant en reste donc le président.

Comme déjà dit, les communes de la Chamberonne, Cheseaux, Sullens, Bournens, Bousens, vont sortir de l'ASIGOS. Des avis juridiques sont en train de tourner et un préavis devrait arriver en septembre au plus tôt, voire au début 2015. Il va sans dire qu'ensuite tous les conseils communaux des communes de l'ASIGOS devront avaliser ce départ puisque les statuts, le règlement, la répartition du capital et les frais (env. 5 millions) vont changer. Ces derniers seront bien sûr répartis sur moins de communes. Est-ce que Lausanne va venir étant donné que Vernand va être enclavé entre Romanel et Cheseaux, cela reste une question ouverte. Le prochain conseil intercommunal se tiendra à Romanel le 24 septembre 2014.

11. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller François MORIER a aussi assisté à l'atelier du PDLi évoqué ci-dessus par M. Helm. Il doit exprimer une certaine déception sur l'objet de la discussion. C'est très intéressant, on y apprend

beaucoup de choses, mais il imagine qu'il y a énormément d'attentes de la part des personnes présentes. Elles étaient là pour exposer soit des propositions soit des problèmes liés au développement concret par rapport à ce qui va arriver et ce sur quoi nous devons nous prononcer dans quelque temps. Malheureusement, cette soirée n'a répondu à rien du tout ! Nous avons parlé de bonnes et mauvaises choses qui ont été faites il y a quelques années, de ce qui aurait pu être fait différemment, mais tout ça n'a rien à voir du tout avec le futur.

Il y a 3 étapes d'atelier. Là, nous avons déjà tiré une cartouche. Pour la 2^e, il s'agira, paraît-il, d'un atelier participatif unidirectionnel où sera présenté ce qui a déjà été fait la 1^{ère} fois mais vu depuis l'angle du mandataire. C'est en tout cas ce qu'il comprend. Il ne restera que la 3^e cartouche, celle de survie, qui sera tirée en septembre. Là, on espère qu'il y aura encore quelqu'un qui aura envie d'y aller parce que l'on aura peut-être épuiser la patience des participants en venant deux fois pour rien et il ne restera plus que les « durs à cuire ». C'est dommage parce que ce sera éventuellement à ce moment-là que l'on discutera du fond du sujet et, retarder l'échéance, ce n'est pas résoudre le problème. Il conclut : « Avant c'est trop tôt, après c'est trop tard, j'aimerais savoir quand c'est le bon moment. Quand discuterons-nous vraiment des problèmes parce que là, si nous devons voter, sincèrement, je vote "non" ! ».

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI était aussi présent en tant que représentant du parti libéral-radical. De nombreuses sociétés politiques, apolitiques, des commerçants étaient présents. Il y avait beaucoup de monde qui, effectivement, attendait beaucoup car nous allions enfin pouvoir discuter de ces problèmes principaux. Qu'est-ce qu'on a fait ? Il s'agissait d'ateliers préparés où un historique a été exposé et ensuite l'atelier nous demandait : « Quels quartiers voulons-nous ? ».

Il poursuit : « Il y a eu des tables de 10 personnes mélangées, prises au hasard, qui devaient dire par exemple ce qu'elles trouvaient bien ou pas dans un quartier comme le Maupas ou les Esserpys. Nous avons fait de la sculpture sur nuages ! Voilà tous les mails que j'ai reçus de personnes qui ont participé à cette séance qu'elles ont trouvée intéressante mais qui n'a pas répondu à leurs attentes. Le fond du problème, les infrastructures routières, ferroviaires, les densités, quels problèmes nous aurons avec Lausanne chez nous, etc., nous n'en avons pas parlé.

Suite à notre séance de groupe hier soir, nous avons décidé de faire un rapport à Urbaplan, avec copie à la Municipalité. Nous aimerions aussi savoir si d'autres groupes de Romanel voudraient s'associer pour ce rapport qui n'attaquera pas la Municipalité qui a bien fait son travail, mais pour la soutenir et voir ce que nous pourrions faire avec elle pour que ces ateliers soient utiles. Sinon, tout va se bloquer, on va dire "non" parce que nous ne savons pas où nous allons ! Si personne ne veut venir avec nous, nous ferons de toute façon un rapport, tout seuls ! »

M. le Syndic Edgar SCHIESSER déplore que l'on tire des conclusions avant que les 3 ateliers soient sous toit. Il a eu des échos et des avis beaucoup plus favorables que ceux exprimés maintenant. Il relève que ce qu'il vient d'entendre lui paraît fort téléguidé. Il ne désire pas polémiquer et invite les intervenants à lui écrire, ainsi qu'à Urbaplan. Si certains estiment que ce premier exercice était inutile, il pense personnellement que quoiqu'il se soit fait cette première fois, la réponse aurait été la même. Il faut quand même laisser la possibilité de réaliser cette démarche qui a été utilisée dans d'autres communes, notamment à Morges, et qu'elle arrive à terme. Il précise que toute la population sera associée au 2^e atelier qui s'étendra sur toute une semaine. Nous voyons déjà que le débat sera difficile, ardu mais, aujourd'hui, la Municipalité n'entre pas en matière sur ces discussions avant que toutes les séances aient eu lieu.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI déclare qu'il n'attaque pas la démarche : « Nous en sommes très contents. Nous désirons des ateliers participatifs sur le fond de ce que nous aimerions voir. Nous ne voulons pas polémiquer avec vous, nous voulons être avec vous pour être plus forts, pour voir ce que fait Lausanne qui avance ! ».

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER revient sur les Communications municipales. M. le Syndic a présenté quatre personnes, dont une à 100 % pour la Voirie. Est-ce que c'est l'augmentation qui était prévue du

poste à 30 % ou si c'est une personne à 100% ?

M. le Municipal Denis FAVRE confirme qu'il y a au budget une augmentation de 70 % pour la création d'un poste à 100 %. Ce poste à 30 % était occupé par une personne provisoirement. Puis, nous avons voulu un poste à 100 % occupé par un collaborateur qui a un permis de conduire et des qualifications que n'avaient malheureusement pas l'autre employé. Nous avons bien pris les 30 % qui existaient déjà, auxquels nous avons ajouté 70 %, ce qui nous a permis d'engager un employé. La personne à 30 % savait que c'était pour un temps limité.

M. le Conseiller Frank VOCK a passé, il y a quelques jours, au Collège de Prazqueron où il a constaté qu'il y avait des fermetures des barrières en plastique, qui semblent provisoires, qui protègent des oriflammes avec des arbustes. Ces barrières sont tenues sur des fers à béton. Nous sommes là dans un lieu public où des élèves jouent et passent leur récréation. Il y a aussi des barrières en bois qui sont également tenues par des fers à béton. Tout cela l'inquiète beaucoup par principe de précaution. Si un accident se produit un jour, le Municipal responsable de ce dicastère pourrait avoir à répondre pénalement parce que ce n'est pas du tout sécurisé. Est-ce que c'est du provisoire qui restera ?

M. le Municipal Luigi MANCINI demande s'il s'agit bien de la partie végétation où l'arbre a été coupé et où a été posée une protection ? L'intervenant lui décrit précisément les endroits concernés et M. le Municipal lui assure qu'il ira sur place rapidement afin de constater ce qu'il en est. Il sait qu'il y a encore le chemin d'accès où se trouve une palissade et où les travaux ne sont pas terminés, c'est donc provisoire. Concernant l'autre côté, l'ECA avait déjà fait une réflexion mais c'est aussi provisoire et ce sera démonté.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS signale que sur l'escalier qui monte jusqu'au parvis de l'église il y a une marche qui est biaisée depuis plusieurs mois déjà. Le nez de marche est carrément parti. Si quelqu'un met le pied dessus, il risque de se faire très mal. Merci de faire le nécessaire.

M. le Municipal Luigi MANCINI affirme : « Nous allons nous en occuper ».

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR revient sur la remarque qu'elle a faite lors de l'adoption du procès-verbal (cf. page 281). Une de ses collègues a regardé sur Internet, raison pour laquelle elle redemande ce qu'elle a formulé en début de séance, à savoir l'indication de savoir s'il est question d'une initiative, d'un référendum, etc.

Le Président a répondu qu'il s'agit de l'intitulé du procès-verbal officiel qui est repris tel quel. Or, par exemple, pour la votation du 9 février 2014, vous avez donné, pour l'objet 1 : infrastructure ferroviaire (FAIF) alors que c'est : Règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, c'est donc un règlement. Les objets 2 et 3 sont des initiatives. Veuillez par conséquent appliquer cette façon de faire à l'avenir.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE répond qu'il en sera fait ainsi.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI demande si la Municipalité peut dire quelque chose concernant les propriétaires de « En Rebatereel » ?

Concernant la vente du terrain de M. Corbaz, la Municipalité attendait une réponse de l'Etat (pages 276 à 278 du PV du 13 février 2014). Est-elle arrivée ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que pour les deux cas évoqués la réponse est négative. La Municipalité n'a pas de nouvelle relative au premier objet. Cela risque encore de durer car il s'agit de procédures très longues.

Pour le deuxième objet, il est encore à l'étude et la Municipalité communiquera à ce sujet à la prochaine séance du Conseil ou en septembre.

M. le Conseiller Henri PISANI revient sur deux choses concernant les commissions permanentes. D'abord, le Président de la Commission de gestion est excusé et celle-ci n'a rien à communiquer ! Nous

avons entendu au début de la séance qu'il y a eu des escarmouches, il n'y a pas d'informations particulières, pas un mot, ne serait-ce que l'ombre du commencement de dire au Conseil ce qui se passe, sans entrer dans les détails.

Puis, vient le tour de la Commission d'urbanisme. Son président a parlé de la réunion du PDLi à laquelle il a aussi participé. Mais il aimerait savoir, à titre personnel, si la Commission se réunit in corpore, si elle est consultée, écoutée, associée, si elle a des propositions, etc. Comparaison n'est pas raison, mais sa demande va dans l'esprit de ce que le président de la Commission des finances a partagé avec le Conseil. Il rappelle que la Commission d'urbanisme est une commission cardinale, que nous sommes en train de parler d'investissements en argent, mais aussi d'investissements en urbanisme importants pour maintenant et l'avenir. Il s'interroge sur fait qu'il y ait très peu de communications, sans compter le collègue qui démissionne pour des raisons personnelles. A titre individuel, il s'interroge et aimerait avoir quelques retours à ce propos.

M. le Conseiller Lothar HELM observe qu'il ne sait rien concernant le retrait de M. le Conseiller Stoll qui lui a répondu qu'il démissionnait pour des questions personnelles lorsqu'il l'a contacté. Il n'a aucune raison d'investiguer sur le pourquoi et le comment. Il faut noter qu'il se retire aussi du Conseil communal.

La Commission d'urbanisme se réunit pour traiter des préavis qui lui sont soumis et lorsque la Municipalité l'invite à donner son avis, ce qui ne s'est pas encore produit cette année, probablement parce qu'il n'y a rien à discuter ou sur lequel donner des appréciations. M. le Conseiller Helm déclare que les commissaires ne sont pas des urbanistes de profession, il faut le dire une bonne fois. Ce n'est pas à eux de commencer à faire des plans d'urbanisme sur la Commune. Ils ne sont pas compétents, ni personne du reste dans le Conseil, à moins d'être urbaniste de formation. Se faire une idée, discuter, juger et faire ensuite des propositions, d'accord, mais sur des bases données par des professionnels. Ce n'est pas comme à la Commission des finances où il y a des personnes dont le métier est la finance, qui ont affaire à l'argent tous les jours. Faire des réunions pour faire du blabla entre nous, ça ne sert à rien, c'est du temps perdu.

A la demande de M. le Président et en sa qualité de membre de la Commission de gestion, **Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** s'exprime sur l'anicroche évoquée auparavant, après s'être assuré qu'elle a le droit de le faire. Il y a eu un malentendu sur la façon dont la Commission pouvait investiguer sur certaines questions dans la Commune. Le Préfet a dû recadrer la chose en expliquant bien que la Commission de gestion ne peut faire des investigations que sur l'exercice 2013. Il y avait apparemment des questions qui avaient été posées qui allaient au-delà des prérogatives autorisées. Il y avait aussi quelques soucis par rapport aux types de documents qui pouvaient être consultés et où cela pouvait se faire. Là aussi, il y a eu mise au point et les commissaires ont compris qu'ils peuvent avoir des copies de documents ou peuvent aller à la Bourse communales pour les consulter.

Les choses se sont calmées. Le rapport de la Commission fera certainement mention de ce qui s'est passé et expliquera l'intervention et le recadrage du Préfet.

Mme la Conseillère Claudia PERRIN, sans vouloir en rajouter, désire quand même dire qu'elle soutient l'intervention de M. le Conseiller Jean-Claude Pisani sur le PDLi. Elle a eu tout à fait le même sentiment que lui et lorsqu'elle a osé déclarer qu'il faudrait d'abord commencer par les infrastructures une fois que l'atelier était terminé, on lui a répondu que ce n'était pas le sujet du jour. Elle va demander à son président d'en parler à son groupe de l'Entente.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** remercie et donne rendez-vous en mai. Il clôt la séance à 23.10 h.

Adopté en séance du

Le Président

Pierre-Alain MEYSTRE

La secrétaire

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 3 avril 2014

Communications du Bureau du Conseil, lues par M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE

- J'ai reçu, en date du 19 février 2014, la démission de Mme la Conseillère Alexandra Gaille, Je vous en donne lecture :

« *Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,*

C'est avec regret que je vous transmets ma démission du conseil communal.

En effet, mes obligations professionnelles ont pris de l'ampleur et je me vois dans l'obligation de renoncer à mon engagement politique.

Je tiens à remercier mes collègues pour les riches débats sur l'avenir de notre village auquel je suis fort attachée.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, à mes salutations les plus sincères. »

Nous venons de procéder à son remplacement.

Au chapitre des démissions, j'ai reçu aujourd'hui le courrier suivant, daté du 31 mars 2014, signé par M. le Conseiller Christian Stoll, que je vous lis :

« *Cher Monsieur Meystre,*

Je vous informe que je désire me retirer avec effet immédiat du conseil communal pour des questions personnelles. Je vous demande d'en prendre acte et de le transmettre lors de la réunion du 3 avril prochain.

Avec mes meilleures salutations. »

Nous procéderons à son remplacement lors du prochain conseil.

A noter que M. Christian Stoll est également membre de la commission d'urbanisme et que nous devons aussi pourvoir à son remplacement.

- Le bureau s'est réuni le 24 février 2014 afin de nommer les membres des différentes commissions pour le conseil de ce soir et de s'occuper des affaires courantes.
- J'ai été informé d'un conflit entre la Municipalité et la Commission de gestion. Les bons offices du Préfet ont été demandés comme le permet la Loi sur les communes. Je suis intervenu, par écrit, afin de demander aux parties de trouver une solution dans l'intérêt de la commune. Je me suis également mis à disposition de M. le Préfet s'il l'estimait utile.

J'ai insisté également pour que soient respectés les procédures et délais lors du prochain rapport de gestion.

Selon le retour, de part et d'autre, il semble qu'une solution de compromis a été trouvée. Je laisserai Monsieur le Syndic ou un représentant de la Commission de gestion nous donner plus d'informations, s'ils le désirent, dans les communications des commissions ou les divers.

- J'ai été invité à la soirée des nouveaux citoyens le 17 mars, soirée agréable où plus de 20 jeunes étaient présents.
- J'ai également participé, le 28 mars, à la traditionnelle soirée du personnel communal de notre Commune.

J'ai eu le sentiment qu'un groupe compact et motivé de personnes s'occupe de l'administration et des services de notre commune. Je tiens encore une fois à les remercier de leur travail.

- J'avais parlé, lors de la séance du Conseil de juin dernier, d'une information aux membres du Conseil sur les rapports entre le Conseil et la Municipalité, surtout à propos des commissions de surveillance. Mon enthousiasme a quelque peu été freiné par la rédaction et l'adoption de notre nouveau règlement. Cette séance revient à l'ordre du jour, Monsieur le Syndic vous en parlera dans ses informations.
- Le nouveau règlement est en cours d'adoption, certainement en fonction pour notre prochaine séance.

J'ai demandé aux commissions d'essayer de me donner leurs rapports pour le jeudi en lieu et place du dimanche comme le précise le nouveau règlement. Ce petit essai m'a fait remarquer que le délai est relativement court et surtout sans réserve. Comme par exemple cette fois avec des vacances scolaires.

Je vais discuter avec la Municipalité et le bureau des possibilités de gagner un peu de temps. Un jour permet quelque fois de gagner une semaine. Par exemple par l'envoi des préavis par voie informatique. Merci à ceux qui m'en ont soufflé l'idée.

J'en ai terminé avec les communications du bureau.

Annexe au procès-verbal de la séance du 3 avril 2014

Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

- Afin de pouvoir mettre un nom sur un visage ou alors un visage sur un nom, je commencerai par vous présenter les nouvelles personnes présentes dans la salle qui viennent de rejoindre le personnel communal ces dernières semaines :
 - ✓ Pour remplacer Mme Katia Zumstein qui a fait valoir ses droits à la retraite, la Municipalité a porté son choix sur la candidature de Mlle Mélanie Campiche, engagée comme Secrétaire, CFC avec responsabilités. Elle œuvre à 50% au Service du Greffe municipal et à 50% au Bureau Technique, ce depuis le 1^{er} février 2014. Elle remplace la Secrétaire municipale en cas d'absence.

Mlle Mélanie Campiche n'est certainement pas une inconnue pour vous, ayant effectué son apprentissage d'employée de commerce dans le cadre de notre administration communale, formation qu'elle a terminée voici deux ans.

 - ✓ M. Frédéric Flüeler, engagé comme Concierge, avec CFC et responsabilités au Service des bâtiments, comme concierge responsable du site du Complexe de Prazqueron, depuis le 1^{er} novembre 2013. Il remplace M. Didier Staeger.
 - ✓ M. Alexandre De Oliveira, engagé comme Ouvrier communal avec CFC au Service de la Voirie et ce depuis le 1^{er} mars 2014. Il habite Romanel, au chemin de la Covatannaz 16. Il occupe le poste à 100 % voté dans le cadre du budget 2014.
 - ✓ M. Cédric Laurent, engagé comme Horticulteur-paysagiste avec CFC au Service de la Voirie et Parcs et promenades depuis le 17 mars 2014. Il remplace M. Blaise Pahud.
 - Dans le même domaine, il y a lieu de signaler que, pour pallier à un arrêt de travail de plusieurs mois de M. Sébastien Chevalley, la Municipalité a été dans l'obligation d'avoir recours aux services momentanés de M. Robin Sablonnier, horticulteur-paysagiste.
 - La Municipalité a adopté quatre nouveaux documents, soit :
 - un nouveau Règlement concernant l'utilisation de la Salle Polyvalente de Prazqueron,
 - un nouveau formulaire de Demande d'autorisation pour manifestation et réservation de locaux,
 - les nouveaux tarifs de location valables dès le 1^{er} mars 2014,
 - ainsi que le formulaire d'Etat des lieux « entrée et sortie ».
 - Dans le cadre du « préavis informatique » et après le remplacement réussi du parc informatique de l'Administration communale, la Municipalité a fait l'acquisition d'une solution Extranet, indépendante de la GED (gestion électronique des documents).
- Cet outil permet la centralisation, l'échange de l'information, de documents entre les utilisateurs connus autorisés et les services internes, ce qui facilitera notamment la gestion des séances de la Municipalité.

Chaque membre de la Municipalité aura donc accès d'ici quelques semaines électroniquement aux documents en vue de la séance hebdomadaire de la Municipalité.

- Comme vous avez pu le constater de visu, la Municipalité a accordé en ce début d'année, le permis de construire pour 3 bâtiments de deux logements au Chemin du Taulard 5, 7 et 9.
- S'agissant du menu de la prochaine séance du Conseil communal prévue le **jeudi 22 mai 2014**, la Municipalité peut d'ores et déjà indiquer que le « PPA Village » ne figurera pas encore à l'ordre du jour.

Après la très sereine séance d'information du 15 janvier et l'enquête publique qui a eu lieu du 17 janvier au 17 février, le traitement des oppositions, dont le nombre est au demeurant limité, suit son cours.

Ce qui cause à vrai dire le plus de soucis et de réflexions, c'est l'établissement du Règlement de la contribution aux équipements communautaires qui est lié à ce PPA Village et qui devra être adopté en même temps par votre Conseil communal. Il s'agit d'une première pour Romanel et même dans le canton et nous devons être très attentifs à tous les détails, ce qui nécessite des séances avec nos urbaniste et avocat.

Nous prévoyons de présenter cet objet lors de la séance prévue le **jeudi 11 septembre 2014**, en espérant que tout se passe bien jusque-là.

- S'agissant de la séance du **jeudi 22 mai 2014**, il est d'ores et déjà prévu, d'entente avec le Président du Conseil communal, une **préséance** d'information d'une heure environ avec, comme orateur, Monsieur le Préfet du District de Lausanne et Mme Amélie Ramoni-Perret, juriste à la Division affaires communales et droits politiques du Service des communes et du logement pour aborder :

« La répartition des attributions entre autorités communales et le pouvoir de contrôle du conseil sur l'activité de la municipalité, ainsi que le droit d'initiative des membres du conseil communal et de la municipalité en droit vaudois ».

- Enfin, et dans le même ordre d'idée, on peut signaler que, pour clarifier quelques questions sur les prérogatives de la Commission de gestion, une séance a eu lieu le 18 mars dernier entre le Préfet, M. Serge Terribilini, M. Michel Junod, Président de la Commission de gestion et votre serviteur. Cette séance, fort utile, doit certainement porter ses fruits et, sur la base des dispositions légales en vigueur, un terrain d'entente s'est dessiné dans les relations Commission de gestion-Municipalité. La séance d'information de mai prochain permettra encore d'apporter des compléments sur cette problématique.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.